Programme de formation détaillé

Pack IOBSP niveau 2 et Négociateur immobilier – SUPACKIONE

Code produit : SUPACKIONE

Domaine : Crédit, Immobilier

Tarif : 266 € HT

Niveau : Initiation

Modalité : E-learning

Durée : 100.00 heures

Public :

- Ce parcours de formation est principalement destiné aux professionnels de la banque, de la gestion de patrimoine intermédiaires en financement désireux de satisfaire à leur obligation de formation initiale au titre d'IOBSP (habilitation) et d'approfondir leur connaissances liées à la Loi Alur

Prérequis :

- Aucun

Objectif

- Satisfaire aux obligations réglementaires permettant d’exercer une activité d’intermédiation en opérations de banque et en services de paiement
- Disposer d’un niveau de connaissances adéquat sur le domaine immobilier afin de conseiller les clients sur des investissements immobiliers neufs à caractère locatif, tout en maitrisant l'environnement réglementaire de cette activité

Programme de la formation

Organisme de formation enregistré en Île-de-France sous le Numéro de déclaration d'activité 11757290175 (ne vaut pas agrément de l’État)

Habilitation IOBSP 80h

- Module général
  - Savoirs généraux
  - Connaissances générales sur le crédit
  - Notions générales sur les garanties
  - Notions générales sur les assurances des emprunteurs
  - Règles de bonne conduite, contrôles et sanctions
- Module spécialisé crédit consommation et crédit de trésorerie
- Module spécialisé regroupement de crédits
- Module spécialisé services de paiement
- Module spécialisé crédit immobilier

Négociateur Immobilier 20h

Partie 1 – La réglementation des professionnels soumis à la loi Hoguet

- Obligations de l’agent immobilier
- Obligations des professionnels liées à la loi ALUR
- Code de déontologie des agents immobiliers
- La loi Hoguet
- Le mandataire d’agent immobilier
- Obligations de Formation continue
- Le Médiateur en Immobilier

Partie 2 – Le Marché et ses intervenants

- Caractéristiques de l’immobilier
- Immeuble par destination
- Les composantes
- Pierre papier
- OPCI
- Bail à construction
- Intervenants
- Promoteur
- Architecte
- Agent immobilier
- Marchand de biens
- Administrateur de biens
- Syndic de copropriété

Partie 3 – Urbanisation

Organisme de formation enregistré en Île-de-France sous le Numéro de déclaration d'activité 11757290175 (ne vaut pas agrément de l’État)

- Loi SRU
- PLU
- Étapes du PADD
- Loi Grenelle 2

Partie 4 – Biens et Possession

- Résidence principale
- Loueur en meublé non professionnel
- Généralités sur les SCI
- SCI Associés
- Fiscalité
- SCI : Catégories
- SCPI
- Location
- Acquisition en Démembrement

Partie 5- Négociation du bien immobilier

- Acquisition immobilier neuf
- La négociation du bien immobilier ancien
- Formation du prix
- L'avant-contrat
- Compromis de vente
- Promesse unilatérale de vente
- Documents vendeurs
- Documents acheteur
- Acte de vente
- Vente en état futur d'achèvement
- Contenu de l'acte de vente
- Investissements forestiers
- Malraux

Partie 6 –L'investissement locatif
Partie 7- Régimes Immobiliers Location nue – Revenus catégoriel des Revenus Fonciers : Pinel, Cosse…
Partie 8- Régimes Immobiliers Location meublée – revenu catégoriel des BIC : LMP, LMNP, Censi-Bouvard…
Partie 9- Plus-values immobilières

Une assistance technique et pédagogique de l'apprenant est assurée tout au long de la formation via une adresse mail (formateur@af2a.com) permettant de contacter soit le service en charge des aspects techniques

Organisme de formation enregistré en Île-de-France sous le Numéro de déclaration d'activité 11757290175 (ne vaut pas agrément de l'État)

et logistiques, soit un formateur expert du domaine abordé, avec une réponse dans les 48 heures.

Moyens d’évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d’exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l’issue du stage
- Questionnaire d’évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

En mêlant les différents styles d'apprentissage, nos modules favorisent la mémorisation :

- Méthode expositive : contenu médiatisé, hiérarchisé et linéaire
- Méthode démonstrative : propositions d'activités favorisant l'intervention de l'apprenant
- Méthode interrogative : questions et/ou consignes permettant à l'apprenant de découvrir de nouvelles connaissances en recherchant les informations dans des ressources pédagogiques
- Méthode active : l'apprenant est amené à retrouver des informations contenues dans le module pour résoudre un problème ou répondre à une question

Organisme de formation enregistré en Île-de-France sous le Numéro de déclaration d'activité 11757290175 (ne vaut pas agrément de l’État)